



Commune de Jarcieu

(Isère)

FICHE DESCRIPTIVE DE LA SALLE POLYVALENTE OMNISPORTS ET CONSIGNES RELATIVES A L'UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATERIEL (Dernière Mise à jour faite le 10/01/2023)

SURFACE : 600 m2

Nombre de personnes maximal autorisé :

- 450 assis
- ? Debout

Activités autorisées : Manifestations culturelles et loisirs - Réunions, congrès, salons, forums - Pratiques sportives – Concerts ou spectacle assis et debout

Activités interdites : manifestation avec repas et activités pouvant affecter l'état du sol sportif.

1 - DESCRIPTIF DES LOCAUX ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

Etat des lieux à l'entrée : se fera le à

Etat des lieux à la sortie : se fera le à

SALLE :

97 tables et 319 chaises

La salle est équipée de 2 prises 380 V à droite de la porte d'entrée et à gauche sous le panneau de basket.

Les tribunes disposées sur la longueur de la salle coté entrée restent en place. Il est interdit de les déplacer.

SCENE :

La scène est équipée d'un coffret mural pour brancher la sonorisation et d'un coffret de scène pour autres branchements.

Le local de rangement situé sous la scène permet le stockage du podium.

Le montage et le démontage du podium se fait uniquement en présence de l'employé communal et ne devra en aucun cas être modifié ou agrandi.

LOCAL DE RANGEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DU MATERIEL DE SCENE :

Utilisé pour le stockage des différents équipements nécessaires aux pratiques sportives après chaque entraînement ou compétition : Basket – Hand – Tir à l'arc – etc...

La porte arrière est ouverte uniquement lors des grosses manifestations qui demandent le déplacement de matériel volumineux.

VESTIAIRES ET SANITAIRES :

L'éclairage des couloirs des vestiaires est géré par une minuterie.

En revanche, l'éclairage des vestiaires est manuel et doit être vérifié SYSTEMATIQUEMENT à la fermeture des locaux.

Les vestiaires sont équipés de bancs et poubelles

LOCAL CUISINE/OFFICE :

Il contient : 2 banques réfrigérées dont 1 à roulettes – 2 tables en inox – 1 évier double bac en inox – 1 congélateur

Le local est équipé d'une prise 380 V et de plusieurs prises 220 V.

LOCAL INFIRMERIE

2 – ENTRETIEN DES LOCAUX ET HYGIENE

Après la manifestation :

- Tous les locaux devront être rangés, balayés et lavés (salle, hall d'entrée, couloirs, sanitaires, etc...) Le sol de la grande salle est à balayer uniquement à l'aide des 2 balais grande surface. Le lavage est pratiqué par une laveuse spéciale conduite par l'employé communal en charge de l'entretien.

Les éponges, sacs poubelles, serviettes et produits d'entretien sont à la charge du locataire.

- Les tables doivent être lavées, essuyées et rangées sur les chariots par 11. La 1^{ère} table est rangée face supérieure vers le haut, les autres, face supérieure vers le bas.

Les chaises lavées doivent être empilées par 14.

Il est demandé au locataire d'attendre l'état des lieux sortant pour pouvoir contrôler les piles de chaises et tables avant le rangement.

- Les frigos et le congélateur doivent être débranchés, nettoyés et laissés entrouverts.

- Les ordures sont à mettre dans les poubelles du local.

Le Tri Sélectif est obligatoire : emballages – verres – papiers sont à jeter dans les containers de Tri situés derrière la Salle Polyvalente

- Les abords de la salle devront être nettoyés. Aucun déchet. Aucun mégot de cigarette

- Vérifier que l'éclairage intérieur et extérieur soit éteint au moment du départ et que les abords extérieurs ne soient pas encombrés de déchets Importants.

Tous matériel détérioré ou manquant (extincteur, vitres, armoire électrique, portes, murs, miroirs, bars, etc...) sera facturé au locataire

3 – ACCES

L'ouverture et la fermeture se font par la porte principale avec la clé remise à l'état des lieux entrant.

Il n'y a pas d'alarme.

Les barres anti-intrusion sont à enlever des sorties de secours avant la manifestation et à remettre à la fermeture des locaux

4 – ECLAIRAGE – ELECTRICITE

Le placard électrique est situé dans le hall d'entrée principal

Des prises 220 V sont réparties en nombre important dans la salle et annexes ainsi que des prises 380 V de 32 ampères.

5 – VENTILATION – CHAUFFAGE – CLIMATISATION

Le chauffage des salles est soumis à programmation : **aucune intervention de l'utilisateur n'est autorisée.**

Les consignes générales de sobriété énergétique sont applicables pour les bâtiments communaux :

- T°C des locaux en utilisation quotidienne réglée à 19°C

- T°C abaissée à 17°C maxi dès la fin de la présence

- T°C abaissée à 15°C maxi en cas de non-utilisation prolongée

- cas particulier de la salle polyvalente (forte inertie) : T°C réglée à 19°C en Permanence dans les annexes (réfectoire et vestiaires), abaissée à 15°C en cas de non-utilisation prolongée

- gymnase réglé à 15°C en permanence

Des thermomètres seront placés pour permettre le respect des T°C

La T°C des ballons d'eau chaude est ajustée aux normes en vigueur (50 / 60°C

S'ajoutent les simples gestes de bon sens : fermeture des portes, coupure des éclairages inutiles, arrêt des appareils électriques, ...

<u>Consignes de sécurité</u>	
Sécuriser la salle	<ul style="list-style-type: none"> - respecter les capacités d'accueil de chaque salle (places assises/debout) - s'assurer que l'agencement de la salle ne compromette pas l'évacuation rapide du public
Prévoir l'évacuation du public	<ul style="list-style-type: none"> - veiller à ce que les issues de secours demeurent visibles en tous points de la salle - vérifier que les accès aux issues et escaliers de secours soient bien dégagés - s'assurer qu'aucun véhicule n'obstrue les accès aux bâtiments
Sécuriser la manifestation	<ul style="list-style-type: none"> - ne pas modifier, ni surcharger, les installations électriques - n'apposer aucune décoration sur les murs. Tout ornement est strictement interdit sur le cordeau et le rail électrique actionnant le rideau de la scène de la salle polyvalente. - proscrire l'usage de toute flamme nue (feux, torches, bougies...) - en cas d'installations techniques particulières, solliciter préalablement l'avis des Services Techniques Municipaux. - savoir où se trouvent les extincteurs et le déclenchement des alarmes
Alarme et Désenfumage	<p>En cas d'incendie :</p> <p>Déclencher l'alarme (déclencheurs manuels).</p> <p>Activer les commandes d'évacuation de fumée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la grande salle à droite de la porte d'entrée qui permettra l'ouverture de 4 trappes de désenfumage - Dans le dojo qui permettra l'ouverture d'une trappe de désenfumage
Appliquer les premières consignes	<ul style="list-style-type: none"> - procéder à l'évacuation du public en ouvrant les portes de secours - alerter les secours - appeler numéro d'astreinte 07 56 27 14 37
Défibrillateur	Localisé dans le hall d'entrée principal
Extincteurs	Répartis dans la salle et les annexes

RAPPEL DES NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS : 18 - SAMU : 15 - POLICE : 17 - MOBILE : 112

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments de cette fiche descriptive et s'engage à s'y conformer scrupuleusement.

Document établi en deux exemplaires originaux

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »